

Bureau de la CLE du 18/10/2016

Ordre du jour

- Avis du Bureau : extension « Ouest » ZA des Jacquins (Neulise) et CT Loise Torranche
- Retour sur les annonces de la Région ARA en matière de financement « eau »
- Point sur l'état d'avancement du SAGE LRA
- Contrat Territorial pour le bassin versant de la Coise

- Extension « Ouest » ZI intercommunale, commune de Neulise, COPLER
- + 11,5 ha rejet EP ruisseau Le Coup → autorisation loi sur l'eau
- Problématiques :
 - rejets EP
 - rejets EU
 - destruction ZH

LES OBJECTIFS DU SAGE

- **Maîtrise des écoulements** et lutte contre le risque d'inondation
- **Maintien d'une qualité des eaux** répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques

ZA LES JACQUINS

- **2 bassins de rétention** (3350 m³) pour :
 - débit de fuite 3l/s/ha (faibles occurrence) et 10 l/s/ha (décennale);
 - abatte par décantation les polluants.
- **station d'épuration de 150 EH**, avec :
 - réalisation d'un état des lieux et de suivi de la qualité du ruisseau Le Coup;
 - création d'une zone de rejet végétalisé.

Légende:  : compatible  : non compatible

LES OBJECTIFS DU SAGE

- **Préservation quantitative** de la ressource

- **Préservation et restauration des milieux** aquatiques et humides



ZA LES JACQUINS

- **Bâchée souple** de 140 m³ au centre du parc d'activités pour **les poteaux incendie**.

- **AEP** : vérification des besoins avant implantation, limitation à l'usage domestique et dans la limite des capacités de distribution (syndicat du Gantet).

- Compensation à 100% de la zone humide détruite avec suivi pendant 3 ans
- Création de haies avec suivi pendant 3 ans.

Légende:



: compatible



: non compatible

Avis du Bureau de la Commission locale de l'eau

Le projet prend en compte :

- La rétention des eaux pluviales
- La mise en place d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées
- Une compensation à 100% de la zone humide détruite

Ce projet est jugé **compatible** avec le SAGE Loire en Rhône Alpes. Néanmoins, le bureau de la CLE souhaite alerter le pétitionnaire sur les points suivants:

- Des techniques de gestion alternative des eaux pluviales sont à prioriser par rapport au « tout tuyau »;
- Le demandeur devra s'assurer que les besoins en AEP des activités ne dépassent pas celles de distribution du syndicat du Gantet;
- L'arrachage manuel de la renouée est à privilégier en lieu et place du glyphosate.

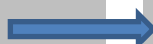
- 41 communes, 410 km², 2 départements, BV Bernard Revoute, Loise et Torranche.
- Problématiques identifiées :
 - Pollutions domestiques (AC et ANC)
 - Pollution diffuses agricoles et manque de données phyto
 - Fonctionnalité des cours d'eau, inondation et étiages
- Prg actions 2017-2021
 - Eaux superficielles (A)
 - Fonctionnement des milieux aquatiques (B)
 - Coordination, animation, communication et suivi (C)

LES OBJECTIFS DU SAGE

- **réduction** des émissions et des flux de **polluants**



- **préservation et amélioration de la fonctionnalité**



- **maîtrise des écoulements** et lutte contre le risque d'inondation



- **économie** et partage de la ressource



PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL BERNAND-REVOUTE-LOISE-TORANCHE

Amélioration de la qualité des eaux : assainissement, agriculture, phytosanitaire.

Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques avec différents plan de gestion : ripisylve, plantes invasives, habitats piscicoles
continuité écologique, morphologie, transport sédimentaire.

Abordé par le **plan de gestion de la morphologie et du transport sédimentaire**.
Pas d'actions spécifiques sur la problématique inondation pour ce premier contrat.

Volet B3: amélioration des pratiques d'irrigation et économie d'eau / Amélioration des connaissances et concertation sur le stockage hivernal

Avis du Bureau de la Commission locale de l'eau

Le projet de Contrat territorial Bernard-Revoute-Loise-Torranche répond aux objectifs du SAGE :

- réduction des émissions et des flux de polluants
- préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques
- maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation
- économie et partage de la ressource

Concernant la gestion des eaux pluviales, il serait intéressant de réaliser un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du contrat ou à minima sur les zones urbanisées. En fonction des conclusions, des actions pourraient alors être inscrites au contrat territorial, par exemple lors de son bilan mi-parcours.

Ce projet peut être jugé compatible avec le SAGE Loire en Rhône Alpes.

- Tableau de bord / observatoire
- Plan d'action pour limiter le dysfonctionnement morphologique du Fleuve Loire
- Proposition AELB - organisation d'un CLE commune
- Règle n°5 du SAGE – modalités d'ajustement de l'annexe 1

- Fin des financements SAGE en 2017

- **Tableau de bord** : outil de suivi/pilotage de la mise en œuvre du SAGE, annexe 12 de l'évaluation environnementale
22 indicateurs et 60 descripteurs +/- indicateurs communs AELB
- **Observatoire** : portail d'informations/outil de communication, inscrit dans le PAGD
« Dans le cadre du SAGE LRA, un observatoire de l'eau sera mis en place par la structure porteuse du SAGE. Il visera à coordonner (à l'échelle du périmètre SAGE LRA) et corréler les données, informations et résultats produits sur le territoire. L'observatoire permettra également de communiquer sur les dispositifs de connaissance et de suivi existants voire à le compléter. » (source PAGD)

■ Les questions en suspens :

- Pertinence des données ? (accessibilité et exploitation)
- L'organisation de la collecte ? (convention cadre et convention / partenaires)
- Les liens entre le tableau de bord et l'observatoire ? (cf. plan de communication globale à finaliser)

Objectif : minimiser les coûts de collecte/traitement et maximiser l'utilité des données produites.

Un axe de travail / mutualisation EPL sur 2017.

- Réactiver l'érosion latérale en bordure de Loire - portage CD42
- Rétablir des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires - portage DDT 42
- Expérimenter la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers - portage EPL

Organisation d'une CLE commune (Loire-Amont, Lignon du Velay, Loire en Rhône-Alpes) pour présentation du projet de plan d'adaptation du bassin Loire Bretagne – fin ou début 2017

- Double synergie :
- avec travaux EPL déclinaison des enjeux liés aux changements climatiques à l'échelle des SAGE
- démarche inter-SAGE engagée / étude Grangent



Modalités d'ajustement du couple
débit/occurrence de l'annexe 1 du règlement
du SAGE : CLE, instance de validation.